

DESIGNATION DU LOTISSEMENT

LOTISSEMENT "LA PINEDE »"

LOTS	NUMERO PARCELLE CADASTRALE	CONTENANCE CADASTRALE	NATURE
UN	C n°995 C n°986	02a 12ca 07a 91ca	TERRAIN A BATIR
DEUX	C n°993 C n°989	07a 34 ca 02a 66ca	TERRAIN A BATIR
TROIS	C n°987	10a 00ca	TERRAIN A BATIR
QUATRE	C n°982 C n°992	09a 65ca 00a 36ca	TERRAIN A BATIR
CINQ	C n°988	10 a 00 ca	TERRAIN A BATIR
	C n°983	02a 66 ca	ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT
	C n°984	1a 19 ca	ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT
	C n°985	2a 44ca	VOIES D'ACCES DU LOTISSEMENT
	C n°994	1a 06ca	VOIE D'ACCES DU LOTISSEMENT

PRECISION est ici faite que :

- les parcelles cadastrées, savoir :

* section C n° 983 pour une contenance de 2 ares 66 centiares

* section C numéro 984 pour une contenance de 1 are 19 centiares

Constituent les espaces verts du Lotissement LA PINEDE ;

Les parcelles cadastrées, savoir :

• Section C numéro 985 pour une contenance de 2 ares 44 centiares,

• Section C numéro 994 pour une contenance de 1 are 06 centiares

Constituent les voies d'accès dudit Lotissement.

Et les parcelles cadastrées savoir :

- Section C numéro 996 pour une contenance de 46 centiares,
- Section C numéro 997 pour une contenance de 1 are 80 centiares,
- Section C numéro 998 pour une contenance de 12 centiares

Sont situées hors lotissement comme étant comprise dans la zone d'alignement de la voie publique.

Enfin les parcelles cadastrées savoir :

- Section C numéro 990 pour une contenance de 2 ares 05 centiares
- Section C numéro 994 pour une contenance de 61 centiares

Sont situées hors du périmètre de Lotissement. Etant précisée que la parcelle cadastrée Section C numéro 990 a déjà fait l'objet d'une cession par le SARL R ABBOU au profit des époux COUTAS ainsi dit ci-dessus.

BORNAGE

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 111-5-3 du Code de l'urbanisme, le REQUERANT déclare que ledit terrain a fait l'objet d'un bornage établi par La

société QUADRA FONCIER, Monsieur Ludovic LEFEBURE Géomètre expert à LA CIOTAT, dressé le 2 Août 2012.

L'original du procès-verbal de bornage ainsi que du plan de bornage sera déposé et annexé ci-après.

TABLEAU DE REPARTITION DE SURFACE DE PLANCHER

DESIGNATION	SUPERFICIE M²	Surface de Plancher (en m²)
LOT 1	1003	179,31
LOT 2	1000	140,81
LOT 3	1000	179,31
LOT 4	1001	83,01
LOT 5	1000	179,31
TOTAL	5004	761,75

II° - CONSTITUTION DE SERVITUDES

1°) Servitude de passage tous réseaux en tréfonds

Pour permettre à chacun des futurs propriétaires des lots dépendant du Lotissement LA PINEDE d'être reliés aux différents réseaux (eau, électricité, télécom ...) depuis la Chemin de Serre Long, le propriétaire des parcelles cadastrée Section C numéro 998, 994 et 985 consent à titre de servitude réelle et perpétuelle, ce qui est accepté par le propriétaire des fonds dominants, un droit de passage en tréfonds pour le passage de l'ensemble des réseaux sus visés, actuellement existants, tel qu'ils sont figurés en tracé bleu pour le réseau AEP, en rouge hachuré pour le réseau EDF et vert pour le réseau FT.

Lesdits réseaux figurent sur la copie du plan des réseaux établi par le Cabinet QUADRA FONCIER, Géomètre Expert à LA CIOTAT, en teinte bleue, rouge et verte, demeuré annexé aux présentes après mention **ANNEXE N°4**

Etant précisé que l'assiette de la servitude de passage desdits réseaux porte sur la totalité desdites parcelles. Toutefois si les réseaux existants venaient à être déplacés ils devront l'être à l'endroit le moins dommageable.

Ce droit de passage emporte donc le droit d'enfouir dans l'assiette de servitude toutes canalisations et réseaux divers (edf - telecom - eau - cable...).

Tous les travaux de voirie ainsi que tous les travaux réfection, modification, installation desdits réseaux divers et canalisations, ainsi que les frais d'entretien et de réparation, seront répartis en fonction du nombre de logements desservis par ces réseaux, et ce par parts égales.

Etant ici précisé que toute détérioration de cette parcelle devra faire l'objet d'une remise en état de la part de celui qui aura causé les détériorations.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant. Lesdits réseaux devront être enterrés dans les règles de l'art selon les normes en vigueur et le fonds servant devra être remis dans son état initial après chaque intervention.

FONDS DOMINANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- section C numéro 982 pour une contenance de 09a 65ca,
- section C numéro 986 pour une contenance de 07a 91ca,
- section C numéro 987 pour une contenance de 10a 00ca,
- section C numéro 988 pour une contenance de 10a 00ca,
- section C numéro 989 pour une contenance de 02a 66ca,
- section C numéro 992 pour une contenance de 00a 36ca,
- section C numéro 993 pour une contenance de 07a 34ca,
- section C numéro 995 pour une contenance de 02a 12ca,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

FONDS SERVANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- Section C numéro 985 pour une contenance de 2 ares 44 centiares,
- Section C numéro 994 pour une contenance de 1 are 06 centiares
- Section C numéro 998 pour une contenance de 12 centiares

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

Cette servitude est constituée à titre purement gratuit toutefois pour les besoins de la perception de la contribution de sécurité immobilière elle est évaluée à la somme de 150 Euros.

2) Servitude de passage et raccordement au réseau d'eau usée :

Pour permettre au propriétaire des lots 1, 2 et 4 dépendant du Lotissement LA PIENEDE, de se raccorder à la canalisation des eaux usées existante, située au SUD EST de la parcelle cadastrée C numéro 903, sur laquelle il a d'ores et déjà été constituée une servitude de passage de canalisation et raccordement d'eau usée, et afin de permettre la continuité du raccordements à la servitude déjà constituée, le propriétaire des parcelles cadastrées Section C numéros 985, 988 et 987 consent au profit des parcelles cadastrées Section C numéro 993, 989, 995, 986, 982 et 992, ce qui

est expressément accepté par leur propriétaire, une servitude de passage de canalisation d'eaux usées et raccordement au tout à l'égout en tréfonds.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant.

Le droit de passage de l'entière canalisation s'exercera exclusivement selon l'emprise figurée en rose sur le plan ci-annexé **ANNEXE N°5**

Etant précisé que la canalisation figure en pointillés marron sur le plan des réseaux établi par le Cabinet QUADRA FONCIER, géomètre Expert à LA CIOTAT et demeuré ci-après annexé et déposé aux présentes.

Les frais d'entretien et de réparation seront répartis en fonction du nombre de logements desservis par cette canalisation, et ce par parts égales.

Ladite canalisation devra être enterrée dans les règles de l'art selon les normes en vigueur et le fonds servant devra être remis dans son état initial après chaque intervention.

FONDS DOMINANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- section C numéro 982 pour une contenance de 09a 65ca,
- section C numéro 986 pour une contenance de 07a 91ca,
- section C numéro 989 pour une contenance de 02a 66ca,
- section C numéro 992 pour une contenance de 00a 36ca,
- section C numéro 993 pour une contenance de 07a 34ca,
- section C numéro 995 pour une contenance de 02a 12ca,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

FONDS SERVANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- Section C numéro 985 pour une contenance de 2 ares 44 centiares,
- - section C numéro 987 pour une contenance de 10a 00ca,
- - section C numéro 988 pour une contenance de 10a 00ca,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

Cette servitude est constituée à titre purement gratuit toutefois pour le besoin de la perception de la contribution de sécurité immobilière elle est évaluée à la somme de 150 Euros.

3) Servitude de passage et raccordement au réseau d'eau usée :

Pour permettre au propriétaire du lot 5 dépendant du Lotissement LA PINEDE de se raccorder à la canalisation des eaux usées existante située au SUD EST de la parcelle cadastrée C numéro 903, sur laquelle il a d'ores et déjà été constituée une servitude de passage de canalisation et raccordement d'eau usée, et afin de permettre la continuité

du raccordements à la servitude déjà constituée, le propriétaire des parcelles cadastrées section C numéros 985 et 987 consent au profit de la parcelle cadastrée Section C numéro 988, ce qui est expressément accepté par son propriétaire, une servitude de passage de canalisation d'eaux usées et raccordement en tréfonds.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur l'emprise figurée en rose sur le plan ci-dessus annexé.

Les frais d'entretien et de réparation seront répartis en fonction du nombre de logements desservis par cette canalisation, et ce par parts égales. Ladite canalisation devra être enterrée dans les règles de l'art selon les normes en vigueur et le fonds servant devra être remis dans son état initial après chaque intervention.

FONDS DOMINANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- - section C numéro 988 pour une contenance de 10a 00ca,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

FONDS SERVANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- Section C numéro 985 pour une contenance de 2 ares 44 centiares,
- - section C numéro 987 pour une contenance de 10a 00ca,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

Cette servitude est constituée à titre purement gratuit toutefois pour les besoin de la perception de la contribution de sécurité immobilière elle est évaluée à la somme de 150 Euros.

4) Servitude de passage et raccordement au réseau d'eau usée :

Pour permettre au propriétaire du lot 3 dépendant du Lotissement LA PINEDE de se raccorder à la canalisation des eaux usées existante située au SUD EST de la parcelle cadastrée C numéro 903, sur laquelle il a d'ores et déjà été constituée une servitude de passage de canalisation et raccordement d'eau usée, et afin de permettre la continuité du raccordements à la servitude déjà constituée, le propriétaire des parcelles cadastrées section C numéros 985 et 988 consent au profit du propriétaire de la parcelle cadastrée Section C numéro 987, ce qui est expressément accepté par ce dernier, une servitude de passage de canalisation d'eaux usées et raccordement en tréfonds.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur l'emprise figurée en rose sur le plan ci-dessus annexé.

Les frais d'entretien et de réparation seront répartis en fonction du nombre de logements desservis par cette canalisation, et ce par parts égales.

Ladite canalisation devra être enterrée dans les règles de l'art selon les normes en vigueur et le fonds servant devra être remis dans son état initial après chaque intervention.

FONDS DOMINANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- - section C numéro 987 pour une contenance de 10a 00ca,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

FONDS SERVANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- Section C numéro 985 pour une contenance de 2 ares 44 centiares,
- - section C numéro 988 pour une contenance de 10a 00ca,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

Cette servitude est constituée à titre purement gratuit toutefois pour les besoin de la perception de la contribution de sécurité immobilière elle est évaluée à la somme de 150 Euros.

5) Servitude de passage en surface

Pour permettre à chacun des futurs propriétaires des lots dépendant du Lotissement la Pinède d'accéder depuis le Chemin de Serre Long, le propriétaire des parcelles cadastrée Section C numéro 996, 998, 997, 994 et 985 consent au profit du propriétaire des parcelles cadastrées C n°995, 986, 982, 992, 993, 989, 987, 988, ce qui est expressément accepté par ce dernier, à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage perpétuel en surface pour gens, animaux et véhicules de toute sorte, sans aucune limitation, et pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

Cette servitude est constituée sur la totalité de l'assiette des parcelles cadastrées C n°998, C n°994 et C n° 985 ainsi que sur partie des parcelles cadastrées Section C n°996 et C n°997.

L'assiette de cette servitude est matérialisée en teinte grisée et dénommée en légende « voirie commune » sur le plan de division établi par la société QUADRA FONCIER, Géomètre Expert à LA CIOTAT, le 18 Juillet 2012, ci-après annexé et déposé.

Le droit de passage pourra être exercé en tout temps et à toute heure, sans aucune restriction, par le propriétaire du fonds dominant, les membres de sa famille, ses domestiques et employés, ses invités et visiteurs, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions, par les propriétaires successifs du fonds dominant.

Il est expressément convenu que l'assiette de la servitude constituera uniquement une voie de passage et ne pourra en aucun cas constituer une aire de stationnement.

L'entretien de ladite servitude se fera aux frais partagés des utilisateurs qui s'y obligent.

FONDS DOMINANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- section C numéro 982 pour une contenance de 09a 65ca,
- section C numéro 986 pour une contenance de 07a 91ca,
- section C numéro 987 pour une contenance de 10a 00ca,
- section C numéro 988 pour une contenance de 10a 00ca,
- section C numéro 989 pour une contenance de 02a 66ca,
- section C numéro 992 pour une contenance de 00a 36ca,
- section C numéro 993 pour une contenance de 07a 34ca,
- section C numéro 995 pour une contenance de 02a 12ca,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

FONDS SERVANT

Références cadastrales Commune de CAMPS LA SOURCE:

- Section C numéro 985 pour une contenance de 2 ares 44 centiares,
- Section C numéro 994 pour une contenance de 1 are 06 centiares
- Section C numéro 998 pour une contenance de 12 centiares
- Section C numéro 996 pour une contenance de 46 centiares,
- Section C numéro 997 pour une contenance de 1 are 80 centiares,

Propriétaire : La SARL R ABBOU

Origine de propriété : Acquisition suivant acte reçu aux minutes de Maître Jacques MAUBÉ, Notaire à MARSEILLE le 10 Juillet 2012, publié au service de DRAGUIGNAN 2ème le 8 Août 2012 Volume 2012P numéro 7483.

Cette servitude est constituée à titre purement gratuit toutefois pour les besoin de la perception de la contribution de sécurité immobilière elle est évaluée à la somme de 150 Euros.